

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 67 (1987)
Heft: 1

Artikel: La sécurité des biens et des personnes dans l'entreprise en France
Autor: Rémy, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887115>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La sécurité des biens et des personnes dans l'entreprise en France

Daniel Rémy,
Président du Syndicat National
des Professionnels de la Protection et de la Sécurité.

La Sécurité des biens et des personnes au siège de leur activité professionnelle était jusqu'alors réduite à deux aspects fondamentaux :

1. la sécurité du travail
2. la sécurité-incendie

Les accidents corporels, les dommages matériels considérables causés par le feu ont amené tout naturellement les sociétés d'assurance à exiger des entreprises des efforts importants en matière de prévention et de protection :

- systèmes de sécurité sur machines ;
- port du casque obligatoire (chantiers), chaussures, gants et vêtements de sécurité, etc.
- systèmes de détection et d'extinction automatiques d'incendie...
- etc.

Force est de reconnaître que les entreprises qui ont réalisé ce type d'investissements ont su se mettre à l'abri d'un certain nombre de dommages majeurs et parfois irréversibles quant à la survie même de l'entreprise.

Il n'en reste pas moins que, depuis les toutes dernières décennies, les entreprises se trouvent confrontées à une cascade de risques nouveaux qui sont la rançon des sociétés et des nations technologiquement et économiquement avancées.

Ces risques nouveaux auxquels doivent faire face les entreprises sont essentiellement :

- le vol et le vandalisme ;
- le sabotage ;
- l'espionnage industriel et commercial ;
- le piratage informatique ; la fraude et l'escroquerie ;
- le terrorisme.

La question que sont en droit de se poser les dirigeants d'entreprise est de savoir si leur sécurité n'est pas du ressort direct des pouvoirs publics?... Sur ce point, il n'est pas inutile de rappeler quelques chiffres :

1. A Paris, plus de 155 personnes sur 1 000 sont victimes chaque année d'un

crime ou d'un délit (1) ; 3 460 agressions dans le métro et le R.E.R., 3 095 plaintes pour viol déposées en un an.

2. En France, il se produit 20 hold-up par jour ; un cambriolage a lieu toutes les minutes ; un vol est commis toutes les quinze secondes.

Les capitales des grandes nations industrialisées démocratiques n'échappent pas à ce phénomène et la France n'en constitue pas moins un lieu de villégiature privilégié...

De la sorte, on comprendra plus volontiers que les entreprises et les V.I.P. (hautes personnalités) ne puissent attendre toute l'assistance et toute la sollicitude dont elles souhaiteraient bénéficier auprès de la seule Police d'État.

(1) Sources : - Centre de Documentation et d'information de l'Assurance
- « Sécurité » : Enjeu public n° 1. J.P. Pierre Bloch - André Santini.

Au même titre qu'un certain nombre d'élus ont créé au sein de leur commune une Police Municipale autonome, les entreprises françaises exposées ont très largement recours aux services des sociétés de sécurité privées :

1) **Les sociétés de gardiennage**, de surveillance et de transport de fonds sont au nombre de 1 200 environ pour 60 000 agents de sécurité, soit la moitié des effectifs de la Police Nationale. Les organisations professionnelles et les pouvoirs publics ont récemment mis en place un certain nombre de mesures visant à garantir la qualité du recrutement de ces personnels ainsi que leur formation.

2) **Les sociétés de protection**, plus spécialisées dans la protection des V.I.P. chefs d'entreprises mais également des établissements à « haut risque ». Ces sociétés, très peu nombreuses, emploient généralement des personnels très qualifiés (protection rapprochée, contre-observation et contre-filatures, etc.).

La loi régleme aujourd'hui également cette profession dans le souci d'éviter tout « dérapage ».

3) **Les sociétés spécialisées dans les installations de sécurité :**

- système de détection d'intrusion ;
- surveillance vidéo ;
- contrôles d'accès ;
- blindages métalliques et verriers ;
- etc.

On estime à 1 600 le nombre de sociétés ou d'artisans faisant le commerce de l'alarme en France, contre 2 % seulement de foyers équipés.

Autant dire que ce marché n'en est encore qu'à ses premiers balbutiements. La production intérieure française en matériels électroniques de sécurité et d'alarme contre le vol en 1984 (hors vidéo, alarme sociale et contrôle d'accès) aurait représenté environ 495 millions de francs soit l'équivalent de 110 000 installations (1)

4) **Les sociétés de télésurveillance et de télésécurité :** les premières enregistrent, analysent et exploitent à distance les différentes alarmes déclenchées localement au siège des entreprises (alarmes vol ; alarmes techniques : ascenseurs, chaufferies, chambres froides, ventilation, etc.). Les secondes diligentent sur les lieux de l'alarme les équipes de secours et d'intervention compétentes.

(1) Source : SIMAVELEC.

Ce marché connaît une expansion considérable et les compagnies d'assurances qui l'ont compris commencent à y prendre une part très active.

5) Les sociétés et cabinets spécialisés dans :

- la lutte contre l'espionnage industriel et commercial ;
- les contre-mesures (écoutes téléphoniques et micros clandestins) ;
- la lutte contre la fraude ou le sabotage informatique ;
- les investigations à caractère commercial ;
- etc.

6) Les instituts ou écoles de formation de sécurité : la vulnérabilité des entreprises et de leurs dirigeants est essentiellement due à une méconnaissance profonde des problèmes de sécurité auxquels elles et ils sont exposés.

On peut actuellement affirmer qu'une bonne sécurité ne pourra être mise en place à l'intérieur d'une entreprise que dès lors que ses responsables seront réceptifs aux menaces qui pèsent sur eux et leur environnement.

C'est ainsi que des spécialistes incontestés (anciens policiers ou militaires de haut rang) collaborent à de trop rares instituts ou écoles chargés de faire passer le message « SÉCURITÉ » dans l'entreprise, à tous les niveaux de la hiérarchie.

Trop rares également les conférences de sensibilisation telles que celle qui vient de se dérouler à l'Hôtel Intercontinental de Paris, le 24 janvier 1987, sur le thème de « La guerre inconnue » (guerre technologique, désinformation, stratégies indirectes, terrorisme et contre-terrorisme,...) avec des interlocuteurs tels que l'Amiral Lacoste, le Général Copel (ancien chef d'État Major de l'Armée de l'Air) ou le Préfet Jean Rochet (ancien Directeur de la D.S.T.).

Les problèmes de sécurité sont devenus aujourd'hui si complexes que

l'on assiste à une spécialisation de plus en plus grande des sociétés de sécurité privées. C'est ainsi que l'on trouve dorénavant sur le marché français des sociétés aux activités très « ciblées » comme :

- la location et la vente de limousines blindées ;
- la vente d'équipements de sécurité anti-agression (détecteurs d'explosifs, détecteurs d'écoutes téléphoniques et de micros clandestins, etc.) ;
- la sécurité informatique ;
- l'audit et le conseil en sécurité ;
- etc.

En résumé, le marché de la sécurité en France, mais également en Europe, est en pleine mutation et développe des produits nouveaux spécifiques qui sont autant de réponses efficaces aux nouvelles formes d'agression rencontrées aujourd'hui par le monde industriel.

Il n'existe pas de remède miracle qui guérisse tous les maux ; une bonne sécurité, c'est d'abord et surtout :

1. une bonne information ;
2. un conseil avisé ;
3. la juxtaposition ou l'association judicieuses de moyens qui se résument essentiellement comme suit :

- du personnel en petit nombre mais très qualifié (agents techniques de sécurité, agents de surveillance, gardes du corps...);
- des techniques et des équipements performants et rapidement amortissables (vidéo, contrôles d'accès, détecteurs d'intrusion et d'incendie, capteurs d'alarmes techniques, blindages métalliques ou verriers des points névralgiques, etc.).

En fait à chaque niveau de risque correspond un bon niveau de sécurité en ne perdant jamais de vue que, si la sécurité à 100 % est utopique, en revanche il est capital pour la survie des entreprises et de leurs dirigeants de se rapprocher au plus près de ce seuil.

(NDLR)

QUELQUES ADRESSES UTILES

- **Syndicat National des Professionnels de la Protection et de la Sécurité (SNPPS)**
8, rue de la Bienfaisance, 75008 Paris. Tél. : (1) 42.93.63.23.
- **Syndicat des Industries de Matériels Audiovisuels Électroniques (Sima-velec)**
11, rue Hamelin, 75783 Paris cedex 16. Tél. : (1) 45.05.14.27.
- **Fédération Française des Organismes de Prévention et de Sécurité**
12, rue de Castiglione, 75001 Paris. Tél. : (1) 42.60.30.36.
- **Centre de Documentation et d'Information de l'Assurance**
2, rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris. Tél. : (1) 42.47.94.13.



PORTES AUTOMATIQUES CONTRÔLE D'ACCÈS SAS DE SÉCURITÉ ASSERVI

Nos Services Techniques étudient toutes demandes en collaboration avec les Responsables de la Sécurité des Biens et des Personnes dans votre Entreprise.

Automatismes Bâtiment, 50, rue du Charolais, 75012 Paris - Tél. : (1) 43.43.47.59 - Télex 240187 AUTOBAT - Télécopie (1) 43.47.39.61
Agence Rhône-Alpes : 1525, route de Frans, 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE - Tél. : 74.62.81.19